

**MAIRIE DE CORBEHEM**

Hôtel de Ville  
62112 CORBEHEM  
Tél. : 03 27 08 72 90  
Fax : 03 27 08 72 91  
mairie@corbehem.fr  
Site internet : www.corbehem.fr



**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE PAR ORDRE DE PRIORITE DES AGENTS SUSCEPTIBLES DE BENEFICIER D'UN AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANCIENNETE OU DE L'OBTENTION D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL SUR L'ANNEE 2023**

Nom des agents susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade	Filières	Grade actuel	Nouveau Grade si avancement décidé
CAFFIN Cathy	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe
LECAT Annie	Culturelle	Adjoint du Patrimoine Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint du Patrimoine Principal de 1 <sup>ère</sup> classe
THERY Jean-François	Technique	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe
LEFEBVRE Christine veuve ARNAUD	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe
LEFEBVRE Christelle	Technique	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe
VINET Laurène	Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
COUILLET Marylène née BUDENHULZER	Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
JOURNEAUX Eric	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe
GROSSEMY Dominique épouse CHOJNACKI	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe
LEFEBVRE Isabelle épouse MANIEZ	Technique	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe
DUQUESNE Jérôme	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe
LIEVEN Jérôme	Technique	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe

Soit 8 femmes et 4 hommes.

Le taux de promotion de chaque grade fixé par une délibération en date du 20 novembre 2015 est de 100%.

Les Lignes Directrices de Gestion de la commune validées par le Comité Technique du Centre de Gestion du Pas-de-Calais ont défini que pour l'année 2022 et pour les années suivantes, l'objectif est de pouvoir faire bénéficier d'un avancement de grade **au maximum à 3 agents** sous réserve qu'ils remplissent certaines conditions définies dans les L.D.G.

Le Maire,  
Dominique BERTOUT,

